

## Bulletin de soutien

Ce bulletin est à signer et à renvoyer, accompagné de votre chèque

### Je souhaite soutenir le programme de soins et de recherche en rééducation dédié aux pathologies de l'appareil locomoteur de l'hôpital Cochin (service de médecine physique et de réadaptation du Pr. François Rannou)

Particulier       Entreprise       Association       Fondation

Raison sociale : \_\_\_\_\_

M.    Mme.   NOM\* : \_\_\_\_\_      Prénom\* : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Code postal\* : \_\_\_\_\_      Ville\* : \_\_\_\_\_

Pays\* : \_\_\_\_\_      Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

\*Champs obligatoires

Je fais un don d'un montant de : \_\_\_\_\_ €

#### J'effectue mon don :

- **Par chèque à l'ordre de « la Fondation AP-HP »**

La Fondation de l'AP-HP recueille désormais tous les dons effectués pour les hôpitaux de l'AP-HP. Vous pouvez lui adresser votre chèque, libellé à l'ordre de la **Fondation de l'AP-HP, 3 avenue Victoria, 75004 Paris**.

Pour garantir l'affectation de votre don à ce programme, il suffit d'adresser votre don avec le bulletin ci-joint (ou de préciser votre souhait sur papier libre en cas d'impossibilité d'impression).

**Dès réception de votre don, la Fondation de l'AP-HP vous adressera votre reçu fiscal.**

- **En ligne : <https://soutenir.aphp-centre.aphp.fr/cochin-medecine-physique-readaptation>**



Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

#### Vos contacts à la Direction du Mécénat AP-HP Centre :

Juliette SIRINELLI, Directrice du mécénat

Claire DUVAL, Responsable du mécénat

01 71 39 69 82

mecenat.cochin.cch@aphp.fr

En tant qu'établissement public de santé, l'hôpital Cochin-Port Royal est habilité à recevoir des dons et des legs (article L.6141-2-1 du Code de la santé publique). Pour les particuliers, les dons sont déductibles à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu. Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, la déductibilité du don est de 60% du montant du versement, dans la limite de 0,5% du CA HT. Pour les dons IFI, merci de contacter la direction du mécénat.